



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

BRECI / Cellule Communication

## Charte de modération Facebook Préfecture de l'Essonne

### **Objectifs de la page Facebook « préfet de l'Essonne »**

La page Facebook de la préfecture de l'Essonne est un espace ouvert à toutes et à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État dans le département de l'Essonne.

Elle a également pour but de constituer un espace d'échange et d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Facebook afin de favoriser le débat public.

### **Objectifs de la charte d'utilisation et de modération :**

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page de la préfecture de l'Essonne et aux utilisateurs de Facebook, les conditions de consultation et d'interaction sereines et pertinentes de cette page.

L'utilisateur Facebook, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

### **Accès à la page Facebook « préfet de l'Essonne » :**

Pour accéder à la page « préfet de l'Essonne », l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site Facebook, dans le respect des conditions définies par Facebook pour son fonctionnement.

### **Droits et devoirs des utilisateurs de la page Facebook « préfet de l'Essonne »**

L'utilisateur Facebook, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

Avant de participer, nous vous invitons à consulter les règles de modérations et de bonne conduite ci-dessous.

### **Règles de modération :**

Les commentaires postés sur la page peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de la page Facebook.

La modération automatique de Facebook s'applique avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam. De plus, la filtre à injures est activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots est écrit, le filtre empêche la publication.

Les commentaires qui sont publiés et visibles, feront l'objet d'une modération a posteriori. Si le modérateur estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet et à la loi française, il se réserve le droit de le supprimer sans préavis.

En interagissant avec la page « préfet de l'Essonne », les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de cette page de supprimer tous les commentaires qui ne respecteraient pas les prescriptions visées dans le paragraphe « droits et devoirs des utilisateurs de la page Facebook Préfet de l'Essonne ».

De même, le modérateur de la page se réserve le droit de supprimer les publications qu'il juge hors sujet, diffamantes, insultantes, ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État ou à d'autres membres de notre communauté Facebook.

Par ailleurs, les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Le modérateur peut retirer le droit de commenter (bannir) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

#### Règles de bonne conduite

Les commentaires sont libres à condition de respecter les lois et règlements en vigueur. Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, le modérateur pourra supprimer sans avertissement préalable tout propos tombant sous le coup de la loi :

- les commentaires à caractère violent, diffamatoire, raciste, injurieux, illicite ou obscène
- les commentaires incitant à la violence, à la commission d'un délit ;
- les commentaires incitant à la discrimination ou à la haine ;
- les commentaires formulés de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- les commentaires portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, aux droits d'auteur ou droits voisins ;
- les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles suivantes :

- les commentaires doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les commentaires doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;
- les commentaires ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

Le non-respect des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et des règles de bonnes pratiques mentionnées ci-dessus peut éventuellement entraîner la modération des commentaires.